



CATZH

Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides

Inventaire à l'échelle du Bassin Versant Aveyron Amont

- Les résultats
- Quelques observations remarquables
- Les outils de communication

La CATZH vous accompagne

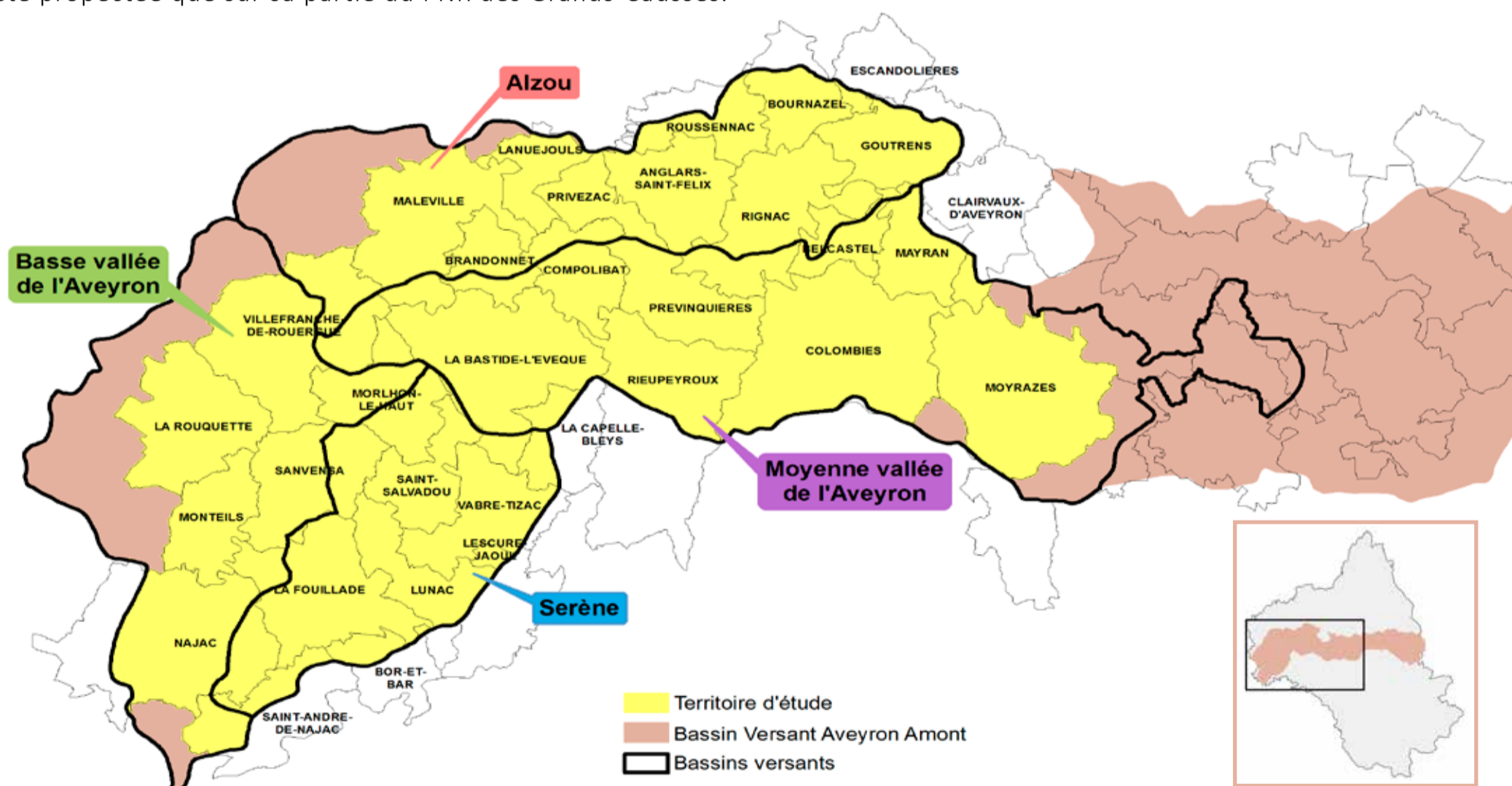
Concours «PrairiesFleuries» sur les zones humides du Levézou

Inventaire à l'échelle du Bassin Versant Aveyron Amont

Forte de son expérience, la CATZH Aveyron accompagne depuis de nombreuses années l'inventaire des zones humides du département. En plus des inventaires réalisés sur le massif Aubracien, la CATZH a participé de 2016 à 2018 au recensement des zones humides présentes sur le territoire de l'ancien SIAV2A (Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Vallées de l'Aveyron et de l'Alzou). En effet, depuis 2017, le SIAV2A, le SIAH HVA (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aveyron) et Rodez Agglomération ont fusionné pour devenir le SMBV2A (Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont). Ainsi, l'ancien territoire du SIAV2A correspond à une partie du territoire du SMBV2A (voir carte ci-dessous).

Pour rappel, le SMBV2A porte la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), il est donc important de connaître les zones humides pour mieux les gérer (protection contre le risque inondation)...

A l'échelle du Bassin Versant : l'ex-territoire du Grand-Rodez a été inventorié en totalité (2013) et l'ex-partie du SIAH- HVA n'a été prospectée que sur sa partie du PNR des Grands-Causse.



L'étude a été réalisée sur un territoire s'étendant de Moyrazès à l'Est, jusqu'à Najac à l'Ouest, regroupant plusieurs entités géologiques (du Causse au Ségala) et géographiques (du plateau aux gorges encaissées).

Des politiques d'aménagement ayant eu lieu à l'échelle du bassin versant dans les années 80, il a été nécessaire d'améliorer les connaissances sur les milieux humides présents (hydrologie, écologie, fonctionnalités, atteintes...), afin de les intégrer aux futurs documents d'urbanisme, et de proposer aux gestionnaires des mesures d'accompagnement durables pour la préservation de ces milieux.



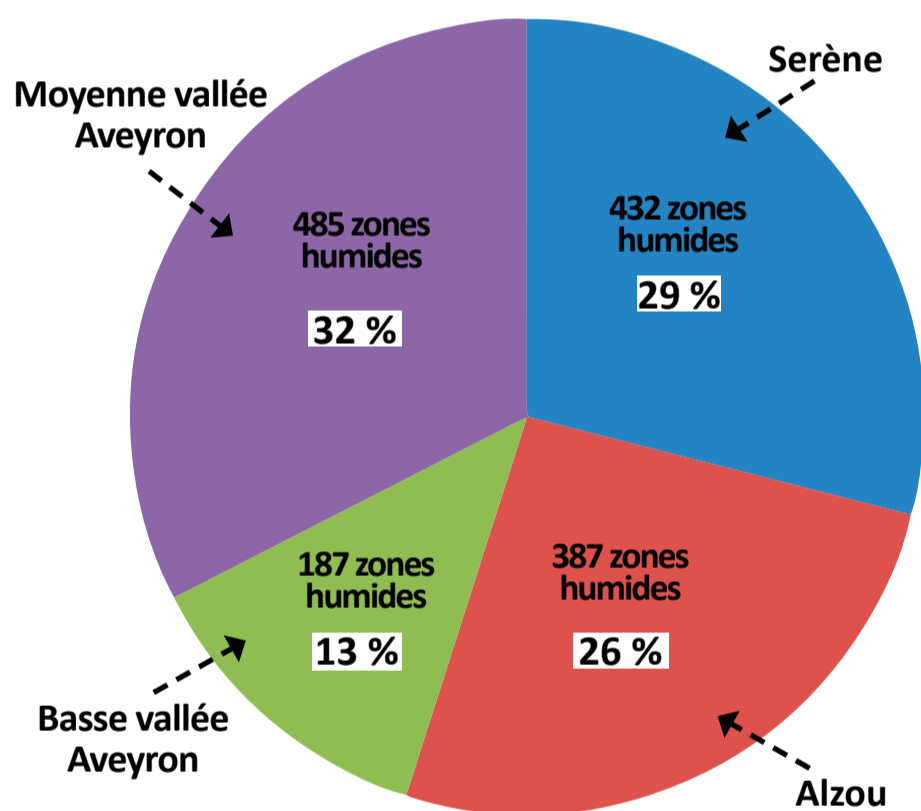
Les résultats

L'inventaire des zones humides sur le territoire du SMBV2A s'est déroulé en plusieurs phases. La première s'est faite via photo-interprétation : les photographies aériennes de toutes les communes ont été minutieusement analysées afin de cartographier les zones potentiellement humides. Par la suite, trois saisons de terrain se sont succédées afin de confirmer, infirmer ou compléter la cartographie des zones humides, et renseigner leurs caractéristiques. Ces observations ont permis de renseigner des bases de données locales et régionales et d'identifier des espèces remarquables et des zones humides de grand intérêt.

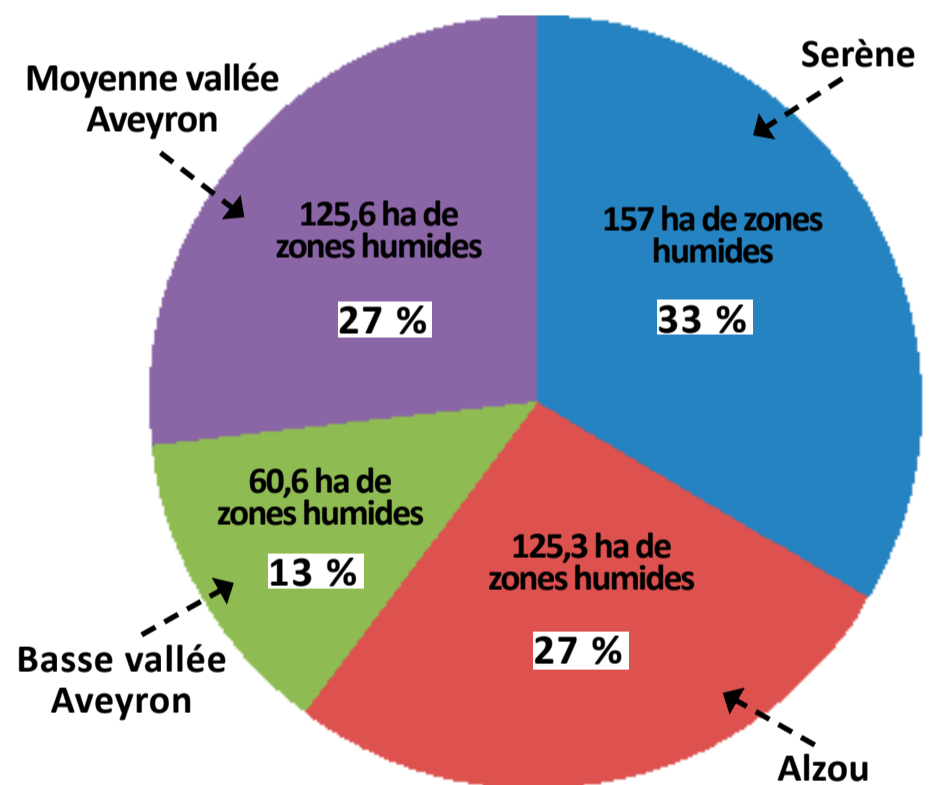
A l'échelle du territoire d'étude, ce ne sont pas moins de 1491 entités de zones humides qui ont été inventoriées, pour une surface cumulée d'environ 470 hectares. Les zones humides représentent en moyenne moins de 2 % de la SAU (Surface Agricole Utile) du bassin versant. Les résultats par sous-territoire d'étude sont présentés ci-dessous. Les résultats par commune sont accessibles en mairie ou sur le site internet :

<https://zones-humides-vallee-aveyron.jimdo.com/>

Nombre de zones humides par bassin versant



Surface de zones humides par bassin versant



Quelques observations remarquables

Le Millepertuis des Marais (*Hypericum elodes*)

Plante emblématique des milieux acides et humides de bonne qualité, elle est protégée en Midi-Pyrénées. Elle a été découverte dans certaines zones humides, notamment sur le plateau du Ségala (communes du Bas Ségala, La Capelle Bleys et une station à Rignac). Ces zones sont à préserver du fait de la rareté et du statut protégé de ce Millepertuis.





Le Pigamont jaune (*Thalictrum flavum*)

C'est une renonculacée typique des zones humides alcalines. L'inventaire a permis de découvrir plusieurs stations (communes de Bournazel, Roussennac et Privezac). Cette plante est protégée à l'échelle régionale, il est donc important de préserver les milieux où elle se trouve.



La Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*)

C'est une belle fleur en forme de clochette, panachée de carreaux pourpres et blanchâtres. Elle se développe sur des zones humides sur substrat calcaire. Cette plante à bulbe est très sensible à la déstructuration du sol, la conservation des prairies permanentes en secteurs inondables est essentielle à sa sauvegarde.

L'Epipactis des Marais (*Epipactis palustris*)

C'est une orchidée sauvage qui, comme son nom l'indique, se développe uniquement dans les zones humides. Elle est caractéristique des milieux non remaniés et bien gérés. La plus grosse station d'Epipactis des marais du département a été découverte sur l'une des zones humides prospectées.



Les outils de communication

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT - COMMUNE de LA ROUQUETTE

1:15 000

Logos: Aveyron, Seine, CATZH, ruralconcept

Plusieurs dispositifs de communication ont été mis en place par la CATZH Aveyron afin de transmettre les résultats au grand public.

Un poster est mis à disposition dans chaque mairie. Cet outil permet de repérer les zones humides à l'échelle communale. ⚠️ Inventaire ni exhaustif ni règlementaire.

Un site internet permet à tout un chacun de se renseigner sur cet inventaire et ses résultats : <https://zones-humides-vallee-aveyron.jimdo.com/>



La CATZH Aveyron est un des partenaires privilégiés de l'Agence de l'eau pour la préservation des zones humides à l'échelle du département.

Aussi, elle accompagne certaines actions comme l'acquisition de zones humides (via des financements des Agences de l'Eau). Cette attribution d'aide est favorisée pour les collectivités territoriales, les groupements de collectivités publiques, les conservatoires d'espaces naturels... Ces parcelles sont ensuite gérées par des exploitants désirant s'impliquer dans la gestion des milieux naturels.

Le PDRR (Programme de Développement Rural Régional) est un programme d'aide financière soutenant les actions en relation avec l'agro-écologie. La CATZH peut accompagner les exploitants, ou CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole), notamment pour des investissements de modernisation des élevages et les investissements non productifs pour la préservation de la biodiversité.

Plus simplement, à la demande des propriétaires, la CATZH se déplace gratuitement et apporte des réponses techniques sur la gestion des zones humides, ainsi que des renseignements sur la réglementation en vigueur. Par son approche technique, la CATZH Aveyron peut proposer de réaliser des plans de gestions simplifiés, d'apporter un appui technique lors de la création d'aménagements productifs ou encore d'améliorer la productivité (herbagère ou fourragère) de secteurs qui peuvent paraître incultes.

Concours « Prairies Fleuries » sur les zones humides du Levézou

La CATZH Aveyron a décidé, en collaboration avec le SMBVV (Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur), de proposer une édition 2019 du « Concours Pratiques Agro-écologique Prairies et Parcours » (anciennement « Concours Prairies Fleuries ») sur les zones humides du Levézou (communes d'Arviou, Canet-de-Salars, Curan, Pont-de-Salars et Salles-Curan). Ce territoire agricole, bien préservé, possède de nombreuses prairies humides d'intérêt. Cette édition locale permettra de valoriser les inventaires réalisés, les atouts des zones humides et le travail des agriculteurs.

L'intérêt de ce concours est de noter les parcelles agricoles inscrites selon plusieurs critères : l'aspect agronomique (qualité fourragère), l'aspect écologique (faune et flore) et l'aspect paysager et patrimonial du site. La parcelle gagnante (du concours local) sera ensuite présentée au concours national agricole à Paris en 2020. Si vous êtes un agriculteur situé sur l'une des cinq communes précédemment citées et que ce concours vous intéresse, contactez-nous au plus vite.

COMMENT CONTACTER ET/OU ADHÉRER À LA CATZH ?

- L'adhésion est gratuite et volontaire, formalisée par une convention.
- Vous accédez ainsi au réseau de gestionnaires et à l'ensemble des services proposés par la Cellule d'Assistance Technique. Possibilité d'appui technique et financier pour la gestion des zones humides.

Contacts :

David GALIBERT : 05.65.73.76.80

Lucas BIAIS : 05.65.73.76.77

Opération animée par l'adasea.d'Oc



Avec le soutien technique et/ou financier de :



Adresses utiles : • CATZH/adasea.d'Oc - Carrefour de l'agriculture, Bd du 122^{ème} RI - 12026 Rodez Cedex9
• DDT de l'Aveyron - 9 rue de Bruxelles - Bourran BP 9370 Cedex 9 - 05.65.73.00.00

Crédits photos : adasea.d'Oc
Réalisation : Sylvie MAUREL
(adasea.d'Oc)